

Il y a peu de choses à ajouter. Le ministère du Travail est d'avis qu'aucune convention de l'OIT n'est violée dans ce cas-ci. Cette grève est légale et il s'agit d'un groupe exerçant des pressions économiques sur un autre afin d'en arriver à un règlement. Il est incontestable que les opinions diffèrent énormément sur la question de la sécurité syndicale ou de l'atelier fermé, comme a semblé l'indiquer la première demande.

Toutefois, cela n'autorise nullement le gouvernement fédéral à s'immiscer dans cette affaire. Nous aimerions certainement exprimer notre désir d'un règlement, mais je suis certain qu'on estimerait que le gouvernement viole les droits provinciaux s'il se mêlait de cette affaire maintenant.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 heures 24 minutes du soir.)

---